

CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 AVRIL 2022

18h30

Ordre du jour

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Approbation du procès-verbal du 2.03.2022.

- Délégations accordées au Maire – Compte rendu de M. le Maire.

- **1 - Finances :**
 - 1a) Budget primitif 2022 de la Commune,
 - 1b) Vote des taux d'imposition 2022,
 - 1c) Créances irrécouvrables – Admission en non-valeur – Créances éteintes,
 - 1d) Versement d'une subvention au CCAS au titre de l'année 2022.

- **2 - Jeunesse et sports :**
 - 2a) Associations – Subventions au titre de l'année 2022,
 - 2b) Organisation d'un séjour à VARS (hautes Alpes).

- **3 - Ressources humaines :**
 - 3a) Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Commune et le CCAS,
 - 3b) Comité Social Territorial – Composition et fonctionnement,
 - 3c) Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique territoriale, Financement d'appareils auditifs pour un agent municipal,
 - 3d) Mise en place d'un emploi de vacataire en tant qu'agent de distribution,
 - 3e) Utilisation des véhicules de service – Actualisation.

- **4 - Services techniques :**
 - 4a) Convention Particulière pour la gestion des hébergements d'équipement de télérelève en hauteur pour GRDF – Candélabre situé au 135 chemin Bello Visto,
 - 4b) Convention relative à l'usage des appuis d'éclairage public en bois ou en béton pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques – ORANGE,
 - 4c) Conseil Régional : Restauration et valorisation du patrimoine rural non protégé 2022 – Chapelle Saint-Victor,
 - 4d) Transfert de compétence optionnelle n°8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public » de la commune de BELGENTIER au profit du SYMIELECVAR,

- 4e)** Adhésion au SYMIELECVAR et transfert des compétences optionnelles n°1 « Equipement de réseaux d'éclairage public » et n°8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public » de la Communauté de Communes Cœur du Var au profit du SYMIELECVAR,
- 4f)** Transfert de compétence optionnelle n°7 « Réseau de prise de charge pour véhicules électriques » de la commune de FORCALQUEIRET au profit du SYMIELECVAR,
- 4g)** Reprise de la compétence optionnelle n°1 « Equipement de réseaux d'éclairage public » par la commune de SANARY SUR MER,
- 4h)** Transfert de compétence optionnelle n°8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public » de la commune de SILLANS LA CASCADE au profit du SYMIELECVAR,
- 4i)** Instauration du Droit de Prémption Urbain renforcé.